juristudiant
forum des étudiants en droit

Journalistes : atteinte à la vie privée

Par **Baptiste Buresi**, le **20/10/2013** à **15:42**

Bonjour,

J'ai un cas pratique à résoudre et je m'interroge sur le fait suivant :
Des journalistes peuvent-ils photographier et filmer une arrestation sans porter atteinte à la vie privée de l'auteur de l'infraction ? De plus le fait que ce dernier soit filmé à visage découvert pose t-il problème ?

Merci bien

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés